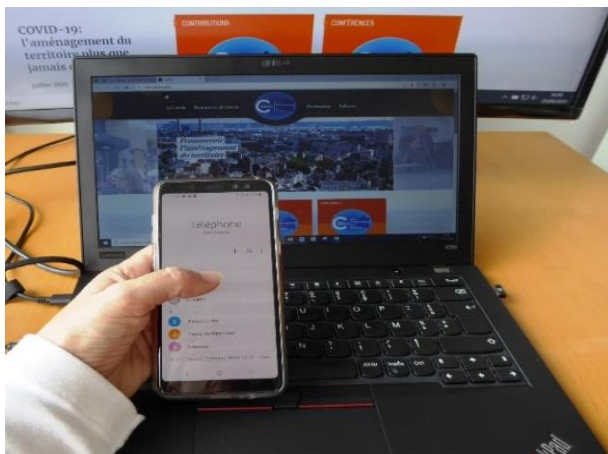




Le numérique et l'aménagement du territoire, histoire et perspectives

Juillet 2020

Interview croisée

d'Anita ROZENHOLC, ancienne chargée de mission à la DATAR

*et de Jean-Pierre DUPORT, Délégué à l'aménagement du territoire
et à l'action régionale de 1989 à 1993.*

Le Cercle : Pourquoi à votre avis, les démarches de télé-services ou télé-activités, imaginées dans les années 70, testées dans les années 90, se sont vraiment mises en œuvre avec la crise sanitaire et le confinement ? Est-ce que nécessité fait loi ?

Anita Rozenholc : Dans les années 90, la population n'était pas encore familiarisée avec le numérique et l'Internet. Mais, de leur côté, les patrons des grandes entreprises ont vite vu l'intérêt financier du télétravail qui allait permettre à l'échelle mondiale la répartition des systèmes productifs comme le montrait l'émission sur Antenne 2 en 1993, conçue et réalisée par la Datar, Les Ordinateurs de Manille.

La DATAR, en juillet 1994, lançait un appel à projets sur le télétravail dont le succès fut important, puisque 152 projets furent retenus.

L'époque privilégiait la ville et ses open spaces. L'ensemble des services essentiels à la vie quotidienne était en ville et l'Etat ne souhaitait ni déployer la fibre optique, ni offrir les téléservices en dehors des villes, options pourtant fermement soutenues par la DATAR qui a montré que chaque village pouvait bénéficier de la plupart des services proposés en milieu urbain.

Dans ces années-là, la DATAR a soutenu des initiatives innovantes. Ainsi, elle a financé une opération du ministère de la culture visant à numériser des œuvres d'art, et elle avait demandé au Collège de France de distribuer, par satellite, les conférences qui y étaient données mais ce fut sans succès.

La DATAR a réalisé Ulysse, « la classe intelligente » à l'Université d'été de la communication, ainsi que le premier centre multimédia et l'« appartement intelligent ».

La DATAR démontrait, enfin, que le télétravail devenait possible et était synonyme de meilleure qualité de vie. Il permettait de faire disparaître le temps alloué au transport et donnait ainsi la possibilité d'allouer ce temps à des activités collectives ou personnelles.

Depuis les années 2000, rien n'a pourtant été fait dans le sens d'un aménagement du territoire mieux équilibré et riche grâce à ces nouvelles technologies. L'intérêt social et écologique n'était pas au rendez-vous.

Jean-Pierre Duport : Dans les années 70-80, ces démarches de télé-activités ne se sont pas développées car elles étaient trop en avance sur leur temps ! Cela prouve la capacité d'anticipation de la DATAR à l'époque. Mais il ne faut pas avoir raison trop tôt !

L'autre élément, c'était la "prudence" de l'opérateur historique quant au développement à large échelle de la fibre sur le territoire. Sa crainte à l'époque était l'arrivée de la concurrence ! D'autres combats ont été engagés par les membres de l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) pour développer une politique plus active de la fibre, mais avec un succès relatif !

Dans son rapport sur le développement des services publics au début des années 2000, dont le numérique, Claude Belot, alors président du département de Charente-Maritime, proposait de permettre aux conseils généraux de participer au développement numérique du territoire, sans guère d'échos.

Quant au développement du numérique aujourd'hui, il va donner de nouvelles chances aux territoires ruraux mais cela me paraît indépendant de l'urbanisation. Vivre à la campagne ne peut pas devenir un impératif. Le télétravail, de mon point de vue, n'est pas un combat contre l'urbanisation. Il faut donner sa chance à toutes les parties du territoire, mais ce serait une erreur de lier le numérique à la lutte contre l'urbanisation.

Je propose de revenir au "vieux" concept d'armature urbaine (concept des années 60-70 articulant métropoles d'équilibre, villes moyennes, petites villes).

Cela me paraît important à l'heure de la transition écologique. Par ailleurs, je suis hostile au développement de la métropole du Grand Paris, structure inutile. Le Grand Paris, c'est la région Île-de-France.

Les territoires doivent vivre en relation avec les métropoles dans un développement global avec les métropoles globales (ainsi, les déchets ultimes d'Île-de-France sont stockés dans ses franges rurales, notamment en Seine-et-Marne). Une interaction doit se développer entre les zones urbaines denses et les zones rurales, en complémentarité.

Le Cercle: Est-ce que la résilience des territoires passera dans l'avenir par le numérique ?

A.R. : *Il me semble que la prise de conscience des problèmes écologiques extrêmement graves qui nous attendent (Greta Thunberg dit juste), et le fait que le patronat ne semble plus tenir à la présence des salariés sur le lieu de travail risquent de changer la répartition de la population sur le territoire, avec, pour conséquence, une demande accrue de services publics numérisés là où ils font défaut actuellement.*

D'autre part, la population prend, de plus en plus conscience, par le biais des nombreuses informations données sur Internet, des achats compulsifs engendrés par la publicité ou des impossibles réparations de matériel ménager liées à l'obsolescence programmée. Elle prend conscience de l'intérêt de modes de consommation plus soucieux de notre planète et de la possibilité de résider confortablement partout sur le territoire.

Ainsi, vivre en ville pourrait ne plus devenir un impératif, une nécessité comme le confinement engendré par la pandémie du coronavirus l'a montré.

J-P.D. : Le télétravail ne doit pas être conçu pour lutter contre l'urbanisation. Dans le fond, il ne transforme pas les modes de faire, même s'il les fait évoluer. Par contre, il peut infléchir la politique de développement urbain.

La crise actuelle et les problèmes d'écologie ont fait apparaître des besoins de services publics. Je suis convaincu que le développement d'Internet et des systèmes de liaison numérique est une des réponses au besoin d'amélioration de la qualité et de la quantité des services publics. Mais il y a encore des progrès à faire dans la simplification du numérique pour qu'il soit accessible à tous !

Quelques remarques, dans le désordre, sur le télétravail :

- Le patronat ne semble plus tenir aux salariés sur le lieu de travail ? Je n'en suis pas si sûr ;
- Le télétravail marche si on se connaît et si on a des relations sociales ! Un article récent du *Monde* soulignait la difficulté de télétravailler pour des personnes qui n'ont pas

assimilé la culture de l'entreprise, notamment les jeunes qui y trouvent leur premier emploi ;

- Le retour progressif au lieu de travail est nécessaire pour contrôler les salariés ? Peut-être ! Tout le monde ne respecte pas les règles du jeu ;
- Le développement du télétravail impose plus de discipline (le respect des horaires, j'en suis un bon exemple...). Il peut conduire à faire bouger les lignes entre vie professionnelle et vie personnelle ;
- Pour moi, le télétravail doit s'articuler avec le travail présentiel ;
- Le télétravail marche si on se connaît et si on a des relations sociales pour se développer avec des relations harmonieuses.

Je suis d'accord avec Anita pour considérer que ceci aura des conséquences sur la conception et la gestion des espaces de travail. On ne verra plus les immenses salles de marché avec un nombre considérable d'agents devant leurs trois ou quatre écrans, isolés les uns des autres malgré la promiscuité, et qui me font penser à Charlie Chaplin dans *Les Temps modernes*. On a besoin de vie sociétale et de ne pas vivre isolément dans la promiscuité.

Le Cercle : Faut-il une égalité de traitement entre les territoires ou du cousu main pour répondre aux initiatives territoriales encouragées par l'Etat et l'Union Européenne (disparition des « zones blanches », lutte contre la précarité et le manque d'équipement, difficultés liées à l'âge, etc.) ?

A. R. : *Les territoires sont tous différents, aussi faut-il du cousu main. La robotique pourrait faire disparaître de nombreux métiers (ramasseurs de poubelles, caissières des grands magasins, par exemple) et de nombreux autres métiers de services à venir pourraient faire disparaître de très nombreux emplois, et par conséquent faire bénéficier, comme le disait Paul Lafargue, du Droit à la paresse⁽¹⁾ (voir aussi L'Immatériel⁽²⁾), du philosophe André Gorz, 1923-2007, chantre de la décroissance). Si l'on tient compte du problème écologique, il va de soi que les régions ont des opportunités différentes.*

J-P. D. : Je suis favorable à l'égalité de traitement dans les territoires et à un équipement harmonieux de tout le territoire. Je suis d'accord avec Anita mais le cousu-main risque de provoquer l'inertie. Il faut afficher une politique volontariste d'égalité de traitement entre les territoires.

La référence d'Anita à Paul Lafargue me semble inopportune. Je ne crois pas à une société sans travail. La décroissance n'est pas la meilleure façon de résoudre les problèmes écologiques.

¹ Paul Lafargue, *Le Droit à la paresse, réfutation du droit au travail de 1848*, Paris, 1883. Paul Lafargue (1842-1911) était le gendre de Karl Marx.

² André Gorz, *L'Immatériel. Connaissance, valeur et capital*, Paris, Galilée, 2003, 152 pages.

Dans l'entreprise où je suis, tout le monde a du plaisir à se retrouver et c'est à souligner en positif. Le confinement a fait apparaître que nous sommes des êtres sociaux. Tout en restant très prudent dans le respect des barrières sanitaires, l'important sera dans l'articulation harmonieuse entre travail présentiel et télétravail.

Le Cercle: Quelles seront les conséquences du développement de l'usage des télé-technologies sur les processus de décision, sur le processus démocratique ?

A. R. : *Il ne faut pas oublier qu'Internet a été conçu par des anarchistes libertaires, communistes comme le rappelle La Galaxie Internet, du sociologue Manuel Castells⁽³⁾. Dans leur esprit, cet outil devait être proposé dans les meilleures conditions à toute la planète car les anthropologues montrent et démontrent combien nous avons à apprendre les uns des autres, chaque population étant riche souvent d'un savoir ancestral pillé ou déprécié par les colonisateurs et aujourd'hui par la finance.*

Le mouvement des « gilets jaunes » n'aurait pu se transformer en « multitude » (telle que définie par Spinoza dans son Traité théologico-politique, 1670), et ceux-ci n'auraient pu comprendre leur aliénation au capitalisme financier, sans les réseaux sociaux. Le mouvement des « gilets jaunes » risque de se conforter d'autant plus que nombreux sont ceux qui ont pris conscience de cette situation pendant le confinement.

D'autres modes d'organisation sociale et politique sont possibles, comme ceux proposés par l'essayiste libertaire américain Murray Bookchin⁽⁴⁾, ainsi que l'autonomie pratiquée Du Chiapas au Rojava⁽⁵⁾.

J-P. D. : Le développement des télé-activités aura des conséquences sur notre société, mais celui des télécoms et la possibilité d'accéder en temps réel à des informations sur le dossier sur lequel on est en train de travailler, en aura aussi ! Pour moi, l'extension des réseaux sociaux et des fake news peut interférer avec les processus démocratiques de prise de décision et être contre-productif.

L'accès aux réseaux est un remarquable outil d'information mais il peut être aussi un formidable outil de désinformation ! Il faut se protéger de ces risques.

La formation à ces nouvelles technologies doit servir à la prise de décision et permettre d'avoir plus de recul et de ne pas réagir dans l'immédiateté !

³ Manuel Castells, *La Galaxie Internet*, Paris, Fayard, 2002, 364 pages, 1ère édition Oxford University Press, 2001.

⁴ Murray Bookchin (1921-2006) est un militant et essayiste écologiste libertaire, considéré comme l'un des penseurs de la « Nouvelle gauche » américaine.

⁵ *Du Chiapas au Rojava : plus que de simples coïncidences*, blog de l'association Galeano, sur le site de Mediapart, 5 février 2016.

La crise révèle aussi les conséquences de la disparition de la DATAR et du Commissariat Général au Plan (même si le Premier ministre a souhaité récemment le remettre à l'ordre du jour). L'Agence nationale pour la cohésion des territoires est importante pour l'ingénierie mais les travaux sur le long terme et la prospective sont essentiels. L'article de la *Lettre de la DATAR*, *Le Magistère de la boussole*⁶ a 27 ans. Il garde sa pertinence.

France Stratégie fait un travail très intéressant mais il manque la concertation telle qu'elle se pratiquait dans les commissions du Plan.

Je veux souligner par ailleurs que le travail du Conseil économique, social et environnemental (CESE) dans ses rapports est très intéressant, avec des bilans partagés entre ses différents membres et consensuels. Il fait partie du travail de connaissance. Les avis, eux, sont le plus souvent "négociés" et votés à l'unanimité avec beaucoup de compromis, ce qui leur fait perdre de leur force.

En résumé, il faudrait relancer la prospective et la prévision avec le souci de l'action collective et du partage de l'information !



Jean-Pierre Duport a été Délégué à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) de 1989 à 1993 après avoir été Directeur de l'Architecture et de l'urbanisme au ministère de l'équipement. Il a été Préfet de la Seine-Saint-Denis, Directeur du cabinet de Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'Intérieur, puis Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris. Il a présidé Réseau Ferré de France (RFF) de 2002 à 2005. Il est actuellement conseiller du Président du Directoire d'Unibail Rodamco Westfield.

Anita Rozenholc, après avoir travaillé à l'INSEE puis, comme chargée de recherche au ministère de la justice, a été responsable des nouvelles technologies de l'information à la DATAR. Elle a été ensuite chargée de mission dans les services du Premier Ministre. Elle est aujourd'hui membre du comité de direction de la revue critique d'écologie politique *EcoRev*.

⁶ « J'avais et j'ai toujours, la conviction que l'aménagement du territoire relevait de la logique du paquebot et non de celle du hors-bord : si vous pouvez diriger un hors-bord sans boussole, vous ne pouvez pas commander un paquebot sans avoir préalablement défini la direction ». JPD, *Aménagement du territoire*, Presses universitaires de Caen, 2003 (ndlr).